



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
courriel : info@municipalite.champlain.qc.ca



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes données par le soussigné, Donald Brideau directeur général greffier-trésorier, que le conseil municipal de Champlain a adopté, le 2 juin 2025 les règlements suivants :

- Règlement 2025-04 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général, greffier-trésorier
- Règlement 2025-05 modifiant le règlement 2022-06 portant sur la délégation de pouvoir des dépenses et de conclure des contrats au directeur général, greffier-trésorier
- Règlement 2025-06 visant à édicter les modalités concernant la prise en charge, par la municipalité, de l'entretien estival et hivernal, des voies privées ouvertes au public par tolérance
- Règlement 2025-07 concernant les limites de vitesse et le stationnement

Ces règlements sont entrés en vigueur le 3 juin 2025.

Ces règlements peuvent être consultés, sur le site www.municipalite.champlain.qc.ca section règlement, par tout intéressé.

Donné à Champlain ce cinquième jour du mois de juin deux-mille vingt-cinq (5 juin 2025).

Donald Brideau

Donald Brideau, directeur général, greffier-trésorier

.....
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Donald Brideau, directeur général greffier-trésorier certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis ci-haut mentionné sur le site internet de la municipalité (section avis) et au bureau municipal, le 5 juin 2025

Donné à Champlain ce cinquième jour du mois de juin deux-mille vingt-cinq (5 juin 2025).

Donald Brideau

Donald Brideau, directeur général, greffier-trésorier